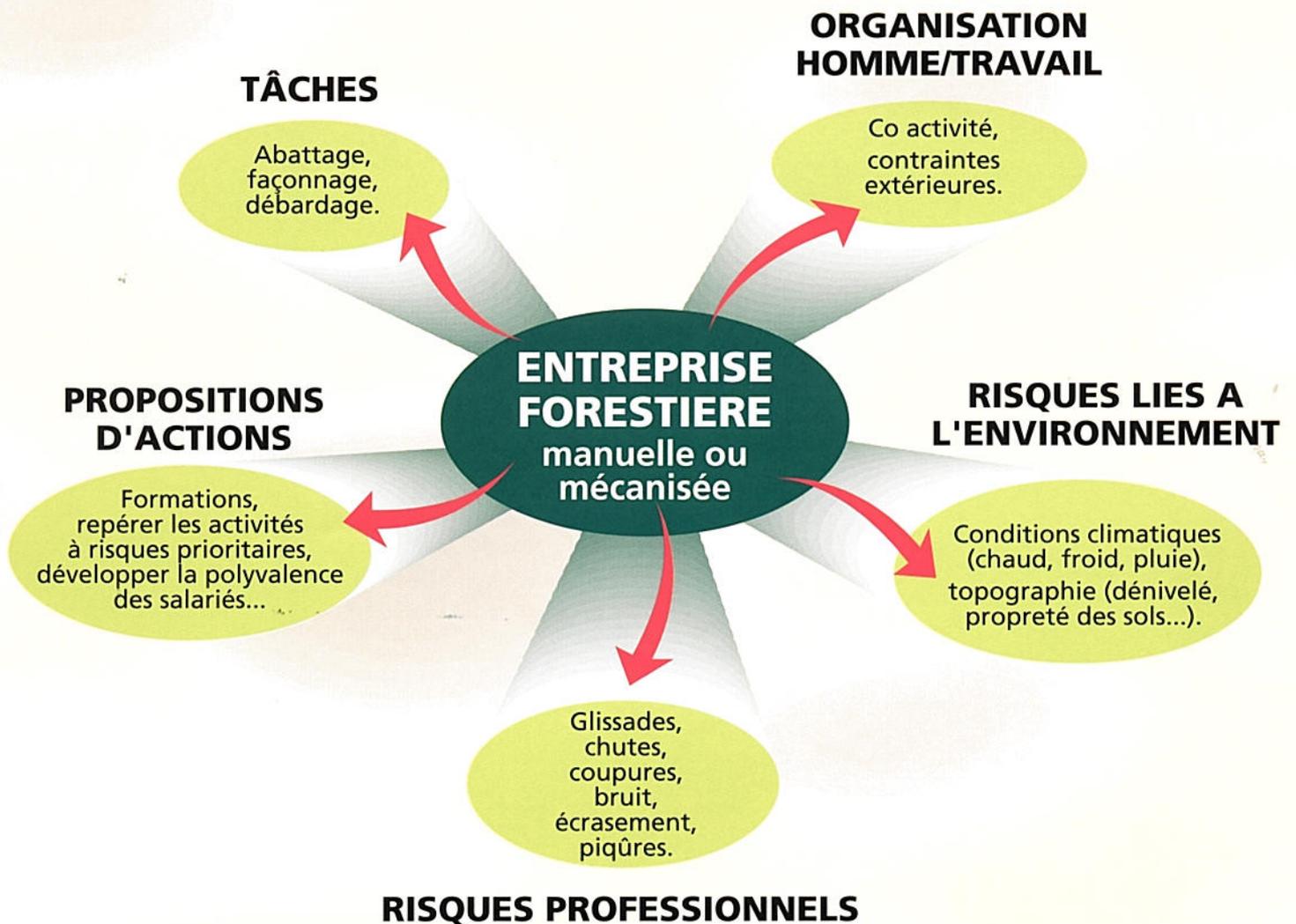


ENTREPRISES FORESTIÈRES

Cette fiche traitera essentiellement de l'exploitation forestière dans sa phase de récolte des bois.

Cette activité se caractérise souvent par un isolement humain et géographique avec des moyens de communication réduits.



Le port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), ainsi que la présence d'une trousse de secours appropriée sont indispensables sur le lieu de travail.

Un seul numéro de secours à utiliser : le **112**